

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/64/DEL/7.0

Séance du 6 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie-Odile, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DOUDET Catherine par M. BARBIER Michel, M. BOSCHER Emmanuel par Mme DUJEANCOURT Anne, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme ROCHE Karine par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé,

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 29/02/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (DOB)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le débat d'orientations budgétaires (DOB) première étape du cycle budgétaire, doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Comme en disposent les articles L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 du CGCT ainsi que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal prend, non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

.../...

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le Maire sur les **orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale** ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte que ledit débat a bien eu lieu lors de cette séance.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Rueloux', written over a circular stamp or seal.

VILLE D'EU

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2024**

SOMMAIRE

Introduction

- | | |
|---|-----|
| A) Généralités | p 3 |
| B) Le contexte international et national de l'exercice 2024 | p 4 |
| C) Le contexte national de 2024 | p 5 |
| D) Quelques nouvelles mesures pour les Collectivités | p 7 |

Les mesures législatives

- | | |
|---|-----------|
| A) Le projet de loi de finances 2023 | p 8 |
| B) Les règles de l'équilibre budgétaire | p 9 |
| C) Les orientations financières | p 10 à 11 |

Situation financière de la Ville

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| A) La masse salariale | p 12 à 13 |
| B) La dette communale | p 14 à 16 |
| C) La fiscalité locale | p 17 |
| D) Ratios, capacité financière | p 18 à 19 |

Les orientations budgétaires de la commune pour 2023

La commune, actrice de proximité

- | | |
|------------------------------|------|
| A) Section de fonctionnement | |
| a) Les recettes | p 20 |
| b) Les dépenses | p 22 |
| B) Section d'investissement | |
| a) Les recettes | p 24 |
| b) Les dépenses | p 26 |
| c) Les budgets annexes | p 29 |

Perspectives

P 32

L'action sociale par le CCAS

P 35

A) Généralités

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation en Conseil municipal du ROB, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il se déroule dans les conditions fixées à l'article 22 du règlement intérieur de la Ville d'Eu (approuvé en séance de conseil municipal du 18/11/2020).

Ce Rapport d'orientations budgétaires (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les données financières et réglementaires qui auront une incidence sur sa mise en œuvre.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du ROB qui doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

Le débat doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce document représente donc la première étape du cycle budgétaire et implique d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels en matière de services rendus, d'investissement, de fiscalité, de relations avec les partenaires.

Les chiffres annoncés dans ce rapport font encore l'objet d'arbitrages et peuvent être amenés à être modifiés à la marge.

La construction de ce budget, comme les précédents et ceux à venir, s'établit sur la stabilité des taux de fiscalité.

Ces éléments sont donnés pour les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le présent rapport d'orientations budgétaires décline la politique publique que la majorité municipale va mettre en œuvre, dans le respect des orientations budgétaires.

L'examen du ROB apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités de la Ville pour les années à venir.

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur le ROB, il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département mais également au Président de l'EPCI dont est membre la commune (et vice-versa). Ces informations devront faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

B) Le contexte international de l'exercice 2024

Sources : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique Locales 2023, banque des territoires.

Que ce soit en termes de dépenses et plus encore de recettes, le budget de la ville est en partie déterminé par des décisions à caractère nationales qui dépendent elles-mêmes d'un contexte économique, social, financier, géopolitique à portée internationale.

Les collectivités sont d'autant plus exposées à ces déterminants externes pour l'établissement de leur budget que leurs dépenses courantes sont composées de charges à fortes rigidités décisionnelles qui impactent lourdement les budgets.

Les instituts d'analyse économique convergent vers la même tendance : la croissance mondiale baisse légèrement et la récupération, après la pandémie et l'invasion russe en Ukraine, est lente. Le retour à la normale n'est pas encore envisagé pour 2024 notamment en raison de l'inflation qui reste importante (7% au niveau mondial) et des turbulences sur les marchés financiers qui brident la capacité des économies à rebondir.

Dans la zone euro, la croissance pourrait sensiblement reprendre, même si les situations sont très différentes entre européens : l'Allemagne est en quasi récession avec 0% de croissance en fin d'année 2023, alors que l'Italie et l'Espagne sont sur des dynamiques plus soutenues (+1.3%) . Ce qui est certain, c'est que tous les pays de la zone euro souffrent de la persistance des prix élevés de l'énergie.

C) Le contexte national de l'exercice 2024

Sources : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique Locales 2023, banque des territoires, ministère des finances et INSEE.

La France quant à elle, se situe à mi-chemin entre l'Allemagne (0% de croissance au second trimestre 2023) et l'Espagne (estimation à 1.3% de croissance en 2024) avec une prévision de 0.7% de croissance du PIB. Cette faible perspective de croissance est déjà une satisfaction tant les risques d'entrer en récession sont importants et les difficultés à en sortir encore plus lourdes de conséquence.

De plus, en quelques mois, avec le retour d'une inflation élevée et persistante, les taux d'intérêt se sont mis à augmenter brutalement. La longue période où l'argent était gratuit (ou presque) ou à taux négatif pour l'Etat, cette époque où le « quoi qu'il en coûte » ne coûtait quasiment rien, est révolue. Il s'agit du plus violent durcissement monétaire de l'histoire de la Banque Centrale Européenne. En treize mois, elle a augmenté ses taux d'intérêt de 4,5 points, une remontée si brutale qu'il faut remonter aux années 1980 pour trouver l'équivalent.

Dans ce contexte national et international incertain et fragile que nous devons établir notre budget.

Les 4 axes principaux du projet :

- La lutte contre l'inflation,
- la réduction du déficit public,
- des investissements dans le domaine de l'éducation,
- des investissements dans le domaine de la transition écologique).

Les aides de l'Etat :

- une hausse de la DGF qui augmente de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros,
- la croissance du fonds de compensation pour la TVA : + 364 millions d'euros,
- la DSR – Dotation de Solidarité Rurale – progresse de 100 millions d'euros,
- le maintien, sous de nouvelles conditions, du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité.

La prévision de 4 sources d'économies principales de l'Etat :

- 10 milliards d'euros avec la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité,
- 4.4 milliards d'euros sur les dispositifs d'aides aux entreprises sur l'énergie,
- 1 milliard sur les politiques de l'emploi (contrat d'apprentissage, emplois aidés, ...),
- 0.7 milliard sur la réforme de l'assurance chômage.

Le PLF 2024 se fonde également sur des hypothèses de stagnation du déficit public et de l'endettement, ainsi une légère hausse de la croissance du PIB par rapport à 2023. Par ailleurs, Bercy table sur une très légère baisse de l'inflation :

- déficit public : 4.9% en 2023 et 4.4 % en 2024
- endettement : 109.7 % du PIB en 2023 et 109.7 % en 2024
- croissance : +1% en 2023 et 1.4% en 2024
- inflation : +4.9% en 2023 et +2.6 % en 2024

D) Quelques nouvelles mesures pour les Collectivités Territoriales

- L'article 151 accorde aux élus locaux un peu de souplesse pour augmenter les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- La loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "budget vert" (art. 191), c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses.
- La loi de finances augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique (en prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires).
- La loi de finances prévoit la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024, elle sera égale à l'IPCH (l'indice des prix à la consommation harmonisé) constatée entre novembre 2022 et novembre 2023. Cette revalorisation sera d'environ 4 % compte-tenu de l'inflation.

La Cour des comptes quant à elle a publié le 24 octobre son second fascicule sur les finances publiques locales 2023 et globalement, l'autofinancement des collectivités devrait encore chuter en 2024 (-9% en 2023). En cause, l'inflation et la faible croissance économique. À bien des égards, 2024 apparaît en effet comme la prolongation de 2023... le bloc communal, sera à nouveau impacté par certaines décisions et les finances des collectivités locales toujours à la peine, fragilisées par certaines mesures qui ne seront pas dans leur intérêt

Concernant l'effort de redressement des comptes publics, le Gouvernement a engagé le 26 septembre 2022 la procédure concernant la Loi de Programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027. Le projet de LPFP actualisé prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans. Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% en 2027. Les collectivités seront mises à contribution.

- Enfin, le PLF acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur) contre la hausse des prix de l'énergie et du point d'indice. Le PLF précise que « compte tenu d'une bonne situation financière des collectivités dans leur ensemble en 2022 et d'une inflation énergétique moindre qu'attendue en 2023, les décaissements prévisionnels sont évalués à 400 M€ », soit un soutien en retrait d'environ 1 Md€ par rapport à 2023. Une réflexion serait néanmoins en cours pour mettre en place un nouveau dispositif pour traiter au cas par cas les situations financières les plus dégradées.

Les mesures législatives

A) Le projet de loi de finances 2024

Fiscalité locale: revalorisation des bases Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-1 (2023) et novembre N-2(2022). Il atteindra, en 2024, +3,9%. Pour mémoire les revalorisations en 2023 et 2022 ont atteint respectivement 7,1% et 3,4%.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) progressera de 320 M€ en 2024, un accroissement de 100 M€ a été ajouté par le Gouvernement au montant initial de 220 M€ :

- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de 140 M€
- la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresse de 150 M€
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est inchangée
- la dotation d'intercommunalité progresse de 30 M€. Pour rappel, la DGF 2023 était de 27 Milliards d'euros.

Planification écologique: La loi dispose que les moyens alloués à la planification écologique progresseront de 10 milliards d'euros d'autorisations d'engagement en 2024 :

- le soutien à la rénovation des logements, dont les engagements seront augmentés de 1,6 milliard d'euros sur le budget de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- le « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales, qui sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 milliards d'euros en capacité d'engagement. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Le contrôle des prix de l'énergie

Pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, le tarif d'accise sur l'électricité est maintenu au niveau minimum, afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire. Par ailleurs, il est prévu de conserver le mécanisme de « bouclier tarifaire ». Il introduit la faculté pour le gouvernement de fixer tout au long de l'année 2024, comme c'est le cas depuis 2022, un niveau de tarifs réglementés de l'électricité inférieur, afin de permettre la limitation de leur hausse prévue au 1er février 2024. Ce mécanisme de bouclier tarifaire ne concernerait que les plus petites collectivités. En revanche, le dispositif d'amortisseur électricité est reconduit en 2024.

Budgets « verts »:

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances de 2024 prévoit que le compte administratif devra comporter, à partir de l'exercice 2024, une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Elle identifiera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France, selon des modalités d'application qui seront précisées par décret.

B) LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette

section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

C) LES ORIENTATIONS FINANCIERES

Comme en 2023, nous poursuivons une politique budgétaire rigoureuse qui nous a permis d'obtenir les bons résultats du compte administratif.

Nous attendons les chiffres du recensement mais nous pouvons d'ores et déjà annoncé une baisse du nombre d'habitants, à confirmer. Cependant, il nous faut déjà poursuivre sur l'objectif volontariste d'augmentation des ressources en 2024, avec le choix réaffirmé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, sur les bases ville.

Il nous faudra toujours et toujours rechercher des sources de financements et d'aides : recherche de subventions auprès des partenaires habituels, État, Région, Département et Communauté de Communes.

Les locations d'espaces communaux, la création de nouvelles sources financières comme le mécénat ou les partenariats permettent aussi de consolider nos recettes.

Notre objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été bénéfique en 2023, nous le poursuivrons en 2024. Grâce aux travaux en régie, nous avons pu baisser les factures et dégager des financements pour effectuer d'autres tâches. Nous maîtrisons de façon plus qualitative nos achats.

Les dépenses de fonctionnement seront toujours effectuées en fonction des priorités définies sur le mandat 2020 – 2026 : éducation et la politique enfance jeunesse ; action sociale ; aménagement et entretien de la ville dans toutes ses composantes ; culture et sport, soutien au tissu associatif.

Les dépenses d'investissement seront cette année en progression, elles étaient très limitées en 2023, même si l'action était tout de même au rendez-vous.

Elles tiendront compte de l'état du patrimoine à préserver, en privilégiant le travail en régie de nos services techniques.

Des ventes immobilières sont fort probables cette année, il est donc pour le moment envisagé un emprunt de 500 000€.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

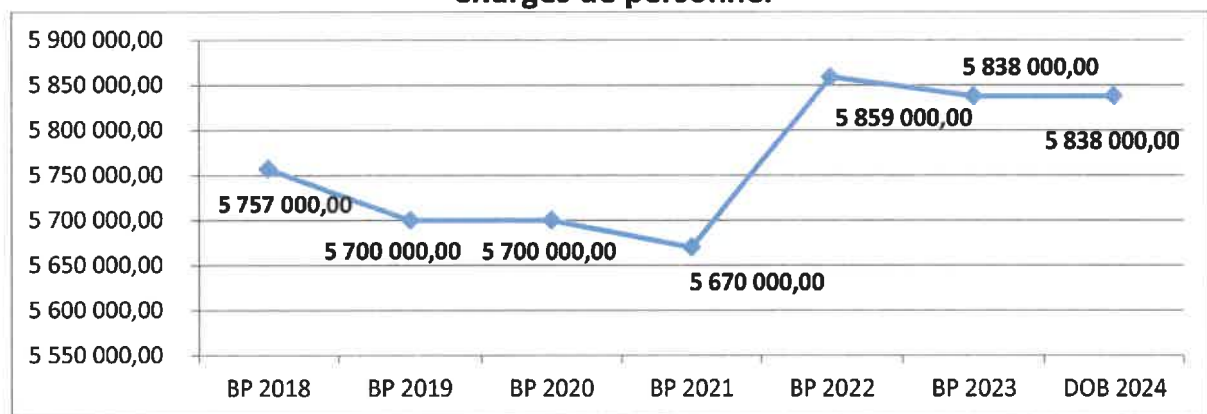
A) LA MASSE SALARIALE

Les charges de personnel représentent à elles seules l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité.

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
Charges de personnel	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00	5 859 000,00	5 838 000,00	5 838 000,00

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges de personnel	5 600 389,23	5 666 706,85	5 566 061,89	5 579 470,94	5 730 963,47	5 772 424,99

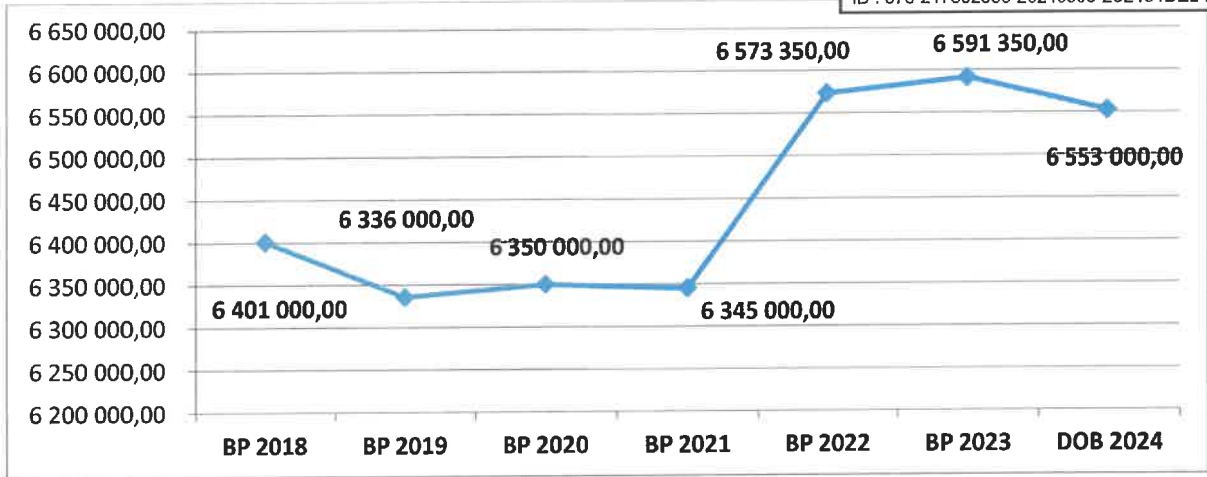
Charges de personnel



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	DOB 2024
Dépenses	5 767 000,00	5 710 000,00	5 720 000,00	5 690 000,00	5 879 000,00	5 853 000,00	5 868 000,00
O11 : Charges générales							
6184 - Frais de formation	10 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	15 000,00	30 000,00
O12 : Charges de personnel	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00	5 859 000,00	5 838 000,00	5 838 000,00
Recettes	357 000,90	308 000,00	312 000,00	314 000,00	278 000,00	160 000,55	165 000,00
O13 : Remboursement charges de personnel	290 000,90	275 000,00	279 000,00	280 000,00	250 000,00	160 000,55	165 000,00
70841 - Personnel mis à disposition	67 000,00	33 000,00	33 000,00	34 000,00	28 000,00	-	-

MASSE SALARIALE BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
BUDGET VILLE	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00	5 859 000,00	5 838 000,00	5 838 000,00
BUDGET THEATRE	182 000,00	207 000,00	230 000,00	257 000,00	280 000,00	300 000,00	265 000,00
BUDGET MUSEE	403 000,00	372 000,00	378 000,00	378 000,00	402 000,00	421 500,00	415 000,00
BUDGET CAMPING	59 000,00	57 000,00	42 000,00	40 000,00	32 350,00	31 850,00	35 000,00
TOTAL	6 401 000,00	6 336 000,00	6 350 000,00	6 345 000,00	6 573 350,00	6 591 350,00	6 553 000,00



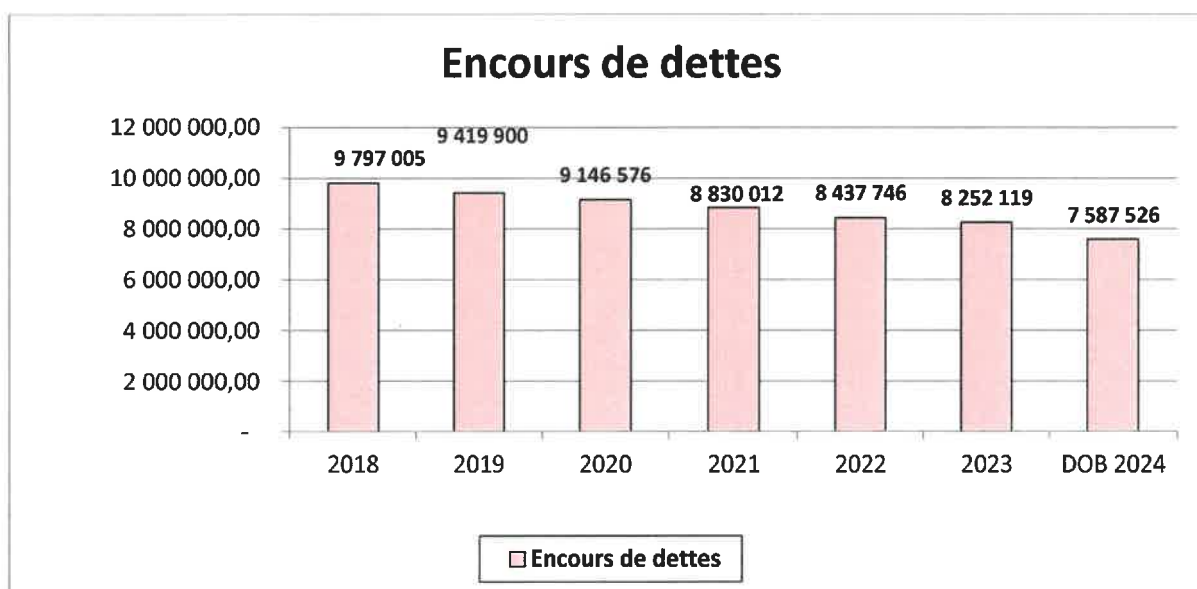
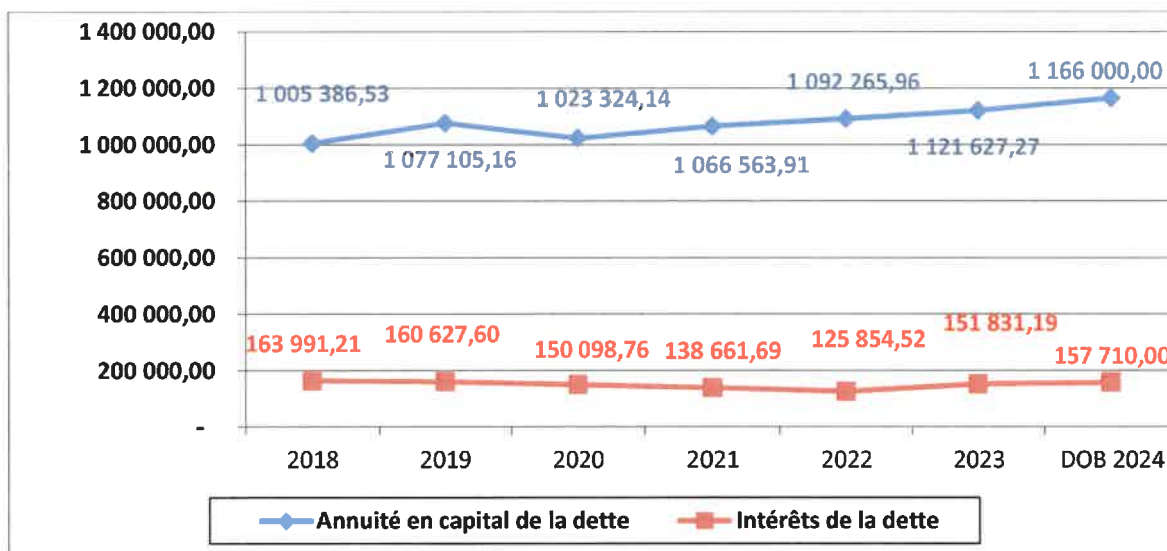
Evolutions pour 2024:

Revalorisation de 5 points d'indice majoré pour les agents publics à partir du 1er janvier 2024 décidé par le décret n°2023-519 du 28 juin 2023.

B) LA DETTE COMMUNALE

1) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET VILLE (2018-2024)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	DOB 2024
Encours de dettes	9 797 005,26	9 419 900,10	9 146 575,96	8 830 012,00	8 437 746,09	8 252 118,82	7 587 525,55
Annuité en capital de la dette	1 005 386,53	1 077 105,16	1 023 324,14	1 066 563,91	1 092 265,96	1 121 627,27	1 166 000,00
Intérêts de la dette	163 991,21	160 627,60	150 098,76	138 661,69	125 854,52	151 831,19	157 710,00



L'encours de dettes DOB 2023 comprend les 500 000€ d'emprunt prévus en 2024.

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

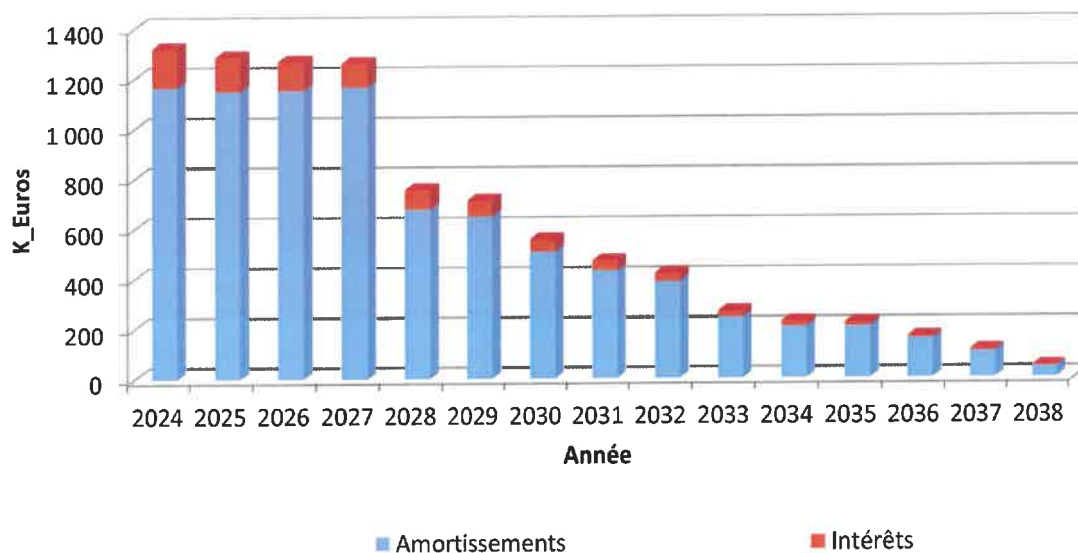
Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 076-217602556-20240306-202464DEL-DE



Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Amortissements	1 165	1 150	1 153	1 166	678	650	507	430	388	244	207	207	157	107	45
Intérêts	156	136	116	96	77	63	50	40	31	24	19	14	9	5	1

Annuités	1 321	1 286	1 269	1 262	755	713	557	470	419	288	226	221	166	112	46
----------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

EXTINCTION DE LA DETTE

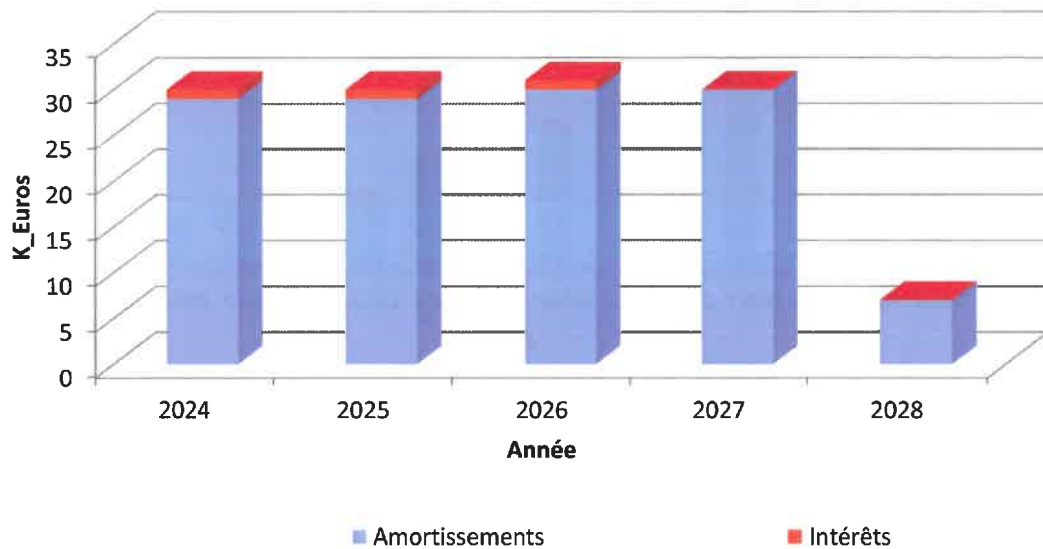
C.R.D. Date départ



Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
C.R.D. Date départ	8 252	7 588	5 937	4 786	3 620	2 941	2 292	1 784	1 354	966	722	515	308	152	45

2) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET MUSEE

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

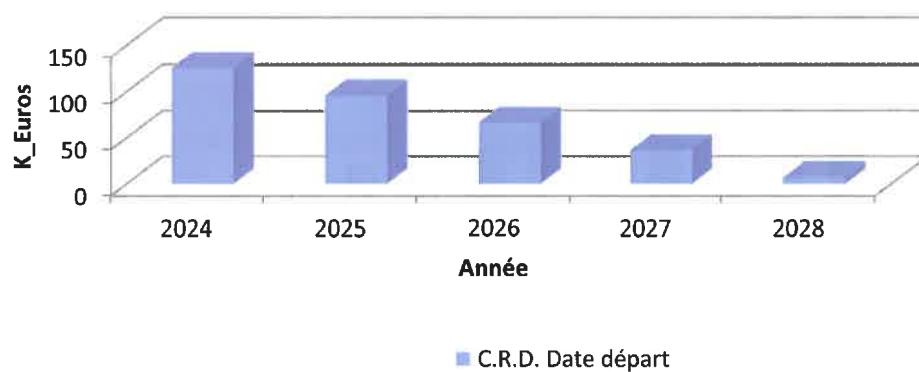


Année	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	29	29	30	30	7
Intérêts	1	1	1		

Annuités	30	30	31	30	7
----------	----	----	----	----	---

EXTINCTION DE LA DETTE

C.R.D. Date départ



Année	2024	2025	2026	2027	2028
C.R.D. Date départ	126	96	67	37	7

C) LA FISCALITE LOCALE

TAUX COMMUNAUX

Pas d'augmentation des taux communaux des impôts locaux directs.

En 2024 comme depuis 2011, la majorité fera le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TH résidences secondaires et logements vacants, TFB, TFNB). La majorité municipale affirme à nouveau, par cette décision, que le pouvoir d'achat des ménages Eudois, nettement diminué par la situation de crise de notre pays, ne soit pas plus affecté.

Taxes fiscales locales	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâtie	Taxe foncière Non Bâtie
Taux	23,66%	56,66%	53,50%

LES BASES LOCALES

La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement, après une revalorisation de 7.1% en 2023, le projet de loi de finances prévoit un taux de revalorisation de 3.9% en 2024.

SITUATION FINANCIERE DE

D) CAPACITE FINANCIERE

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
 Reçu en préfecture le 07/03/2024
 Publié le
 ID : 076-217602556-20240306-202464DEL-DE



EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2007 A 2023

Résultat de fonctionnement-déficit d'investissement+/-RAR

2007	2008	2009	2010	2011	2012
687 276,03	1 004 402,97	999 369,55	642 848,81	961 305,70	1 287 110,81

2013	2014	2015	2016	2017	2018
35 255,00	1 030 815,06	1 103 251,68	1 040 199,70	1 092 328,91	1 158 851,62

2019	2020	2021	2022	2023
1 162 624,32	1 375 790,21	1 452 206,38	902 661,45	987 049,80

Principales composantes de l'autofinancement :

EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits									
Ressources fiscales propres	6 050 036	5 983 021	6 963 154	6 722 024	6 887 696	6 969 203	7 020 888	7 265 228	7 768 280
+ Ressources d'exploitation	724 976	628 152	572 240	536 773	558 485	437 264	502 699	567 381	583 581
= Produits flexibles	6 775 012	6 611 173	7 535 394	7 258 797	7 446 181	7 406 467	7 523 586	7 832 609	8 351 861
Ressources institutionnelles	3 207 867	2 875 858	2 062 010	2 041 435	1 948 728	1 945 707	1 731 140	1 727 904	1 837 035
+ Fiscalité reversée par l'Etat+Interco	846 775	872 968	904 022	913 793	910 990	921 776	920 612	916 858	915 595
= Produits rigides	4 054 642	3 748 826	2 966 032	2 955 228	2 859 718	2 867 483	2 651 752	2 644 762	2 752 630
Travaux en régie	219 433	294 203	286 502	247 217	185 926	192 355	113 846	147 379	89 286
= Produits de gestion	11 049 087	10 654 202	10 787 928	10 461 242	10 491 825	10 466 305	10 289 184	10 624 750	11 193 777

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges									
Charges à caractère général	2 477 116	2 295 926	2 347 754	2 365 001	2 291 663	2 029 461	2 233 356	2 423 798	3 070 345
+ Charges de personnel	5 924 807	5 690 533	5 307 726	5 290 960	5 403 559	5 284 473	5 426 240	5 579 533	5 601 598
+ Subvention de fonctionnement	829 858	732 611	646 964	654 429	727 569	764 439	795 700	850 043	901 603
+ Autres charges de gestion	766 242	807 202	1 144 708	773 345	831 280	840 408	850 990	962 579	841 396
= Charges de gestion	9 998 023	9 526 272	9 447 152	9 083 735	9 254 071	8 918 781	9 306 286	9 815 953	10 414 941

Excédent brut de fonctionnement	1 051 064	1 127 930	1 340 776	1 377 507	1 237 754	1 547 524	982 898	808 797	778 836
--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	----------------	----------------

CAF BRUTE

	2011	2012	2013	2014	2015	2021	2022	2023
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	1 892 066	1 128 742	920 439	1 093 162	693 393	841 745	771 766	627 312

CAF NETTE

	2011	2012	2013	2014	2015	2021	2022	2023
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	1 892 066	1 128 742	920 439	1 093 162	693 393	841 745	771 766	627 312
Amortissement du capital	921 534	870 683	920 987	917 024	1 043 269	1 066 564	1 092 266	1 121 627
Capacité d'autofinancement nette (CAF)	970 532	258 059	-548	176 138	-349 876	-224 819	-320 500	-494 315

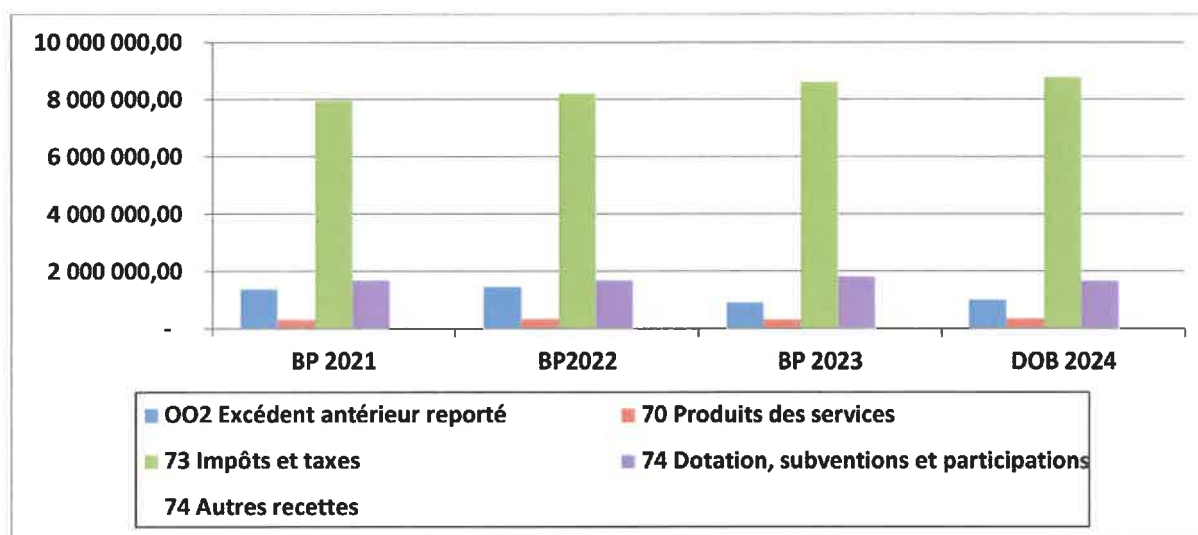
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2024

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement du budget 2024 s'élèvent à 12 363 966.00€.

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
002 Excédent antérieur reporté	1 375 790,21	1 452 206,38	902 661,45	987 049,80
013 Atténuation de charges	280 000,00	250 000,00	160 000,55	171 703,80
042 Opérations d'ordre de transferts entre sec	300 000,79	294 233,20	290 544,44	150 000,00
70 Produits des services	318 600,00	336 600,00	313 600,00	349 371,00
73 Impôts et taxes	7 966 621,00	8 222 469,00	8 615 772,94	8 788 898,00
74 Dotation, subventions et participations	1 692 361,00	1 690 751,00	1 825 486,00	1 685 943,00
75 Autres produits de gestion courante	136 500,00	138 500,00	190 000,00	210 000,00
77 Produits exceptionnels	7 000,00	256 986,92	228 000,00	11 000,40
78 Reprises sur provisions	-	13 589,00	8 000,00	10 000,00
	12 076 873,00	12 655 335,50	12 534 065,38	12 363 966,00



Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations de nos agents suite aux arrêts maladie et les remboursements par l'État de nos contrats aidés.

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les

paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, la garderie municipale, et d'autres recettes comme les concessions dans les cimetières, les entrées au site du Bois l'Abbé, les entrées sur nos animations ...

Chapitre 73 – Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale : **pas d'évolution des taux d'imposition fixés par la commune**. Le produit fiscal communal est de 5 588 000.00€.

D'autres postes importants :

- l'attribution de compensation qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI et qui a, pour objectif, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres, est identique à 2023 ;
- le fonds de péréquation intercommunal (FPIC), créé en 2012, a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.
- le fonds national de garantie individuelle des ressources communales (919 089€) ;
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation : 290 000.00€

Chapitre 74 – Il concerne essentiellement :

- Les dotations de l'État :
- La dotation forfaitaire correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.

- La dotation de solidarité rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ». Les autres recettes n'appellent pas d'observations particulières.

Chapitre 75 – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué de l'encaissement des locations.

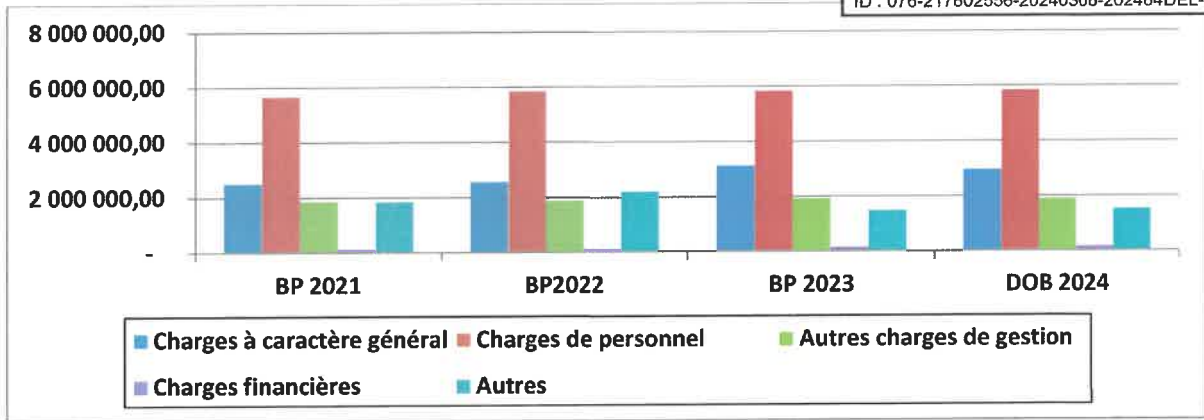
Chapitre 77 – Il comprend principalement les remboursements de sinistres.

b) – LES DEPENSES

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : achats de consommables, consommations diverses (fluide, fournitures ...), l'entretien des bâtiments, du matériel et des espaces publics.

Les crédits budgétaires, inscrits à ce chapitre, devront être surveillés de près en fonction des hausses envisagées en électricité, gaz, carburant...

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
Charges à caractère général	2 525 400,00	2 580 989,00	3 127 944,00	2 955 200,00
Charges de personnel	5 670 000,00	5 859 000,00	5 838 000,00	5 838 000,00
Atténuation de produits	119 000,00	129 000,00	129 500,00	122 000,00
Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	-	
Virement à la section d'investissement	1 349 902,00	1 382 081,64	662 165,00	944 297,00
Opérations d'ordre de transferts entre sect	346 906,32	674 698,64	687 844,44	433 500,00
Autres charges de gestion	1 875 964,00	1 886 165,00	1 928 742,00	1 897 559,00
Charges financières	143 000,00	127 000,00	154 169,94	157 710,00
Charges exceptionnelles	27 700,68	5 701,22	5 700,00	5 700,00
Dotations aux provisions	14 000,00	5 700,00	-	10 000,00
	12 076 873,00	12 655 335,50	12 534 065,38	12 363 966,00



Chapitre O11 – Il s’agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d’affranchissements, les fournitures et travaux d’entretien des bâtiments, de la voirie, l’alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d’assurances, les contrats de maintenance.

Chapitre O12 – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 – Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus pour : 108 000€ ;
- à la subvention versée au CCAS : 530 000€ ;
- aux subventions versées aux associations : 347 000 € ;
- aux participations versées aux budgets annexes :
Théâtre : 271 907€.
Musée : 482 652€.

Les autres charges de gestion courante (vie associative, action sociale...).

Chapitre 66 – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 – Ce chapitre regroupe principalement les titres annulés sur l’exercice antérieur.

Chapitre O42 :

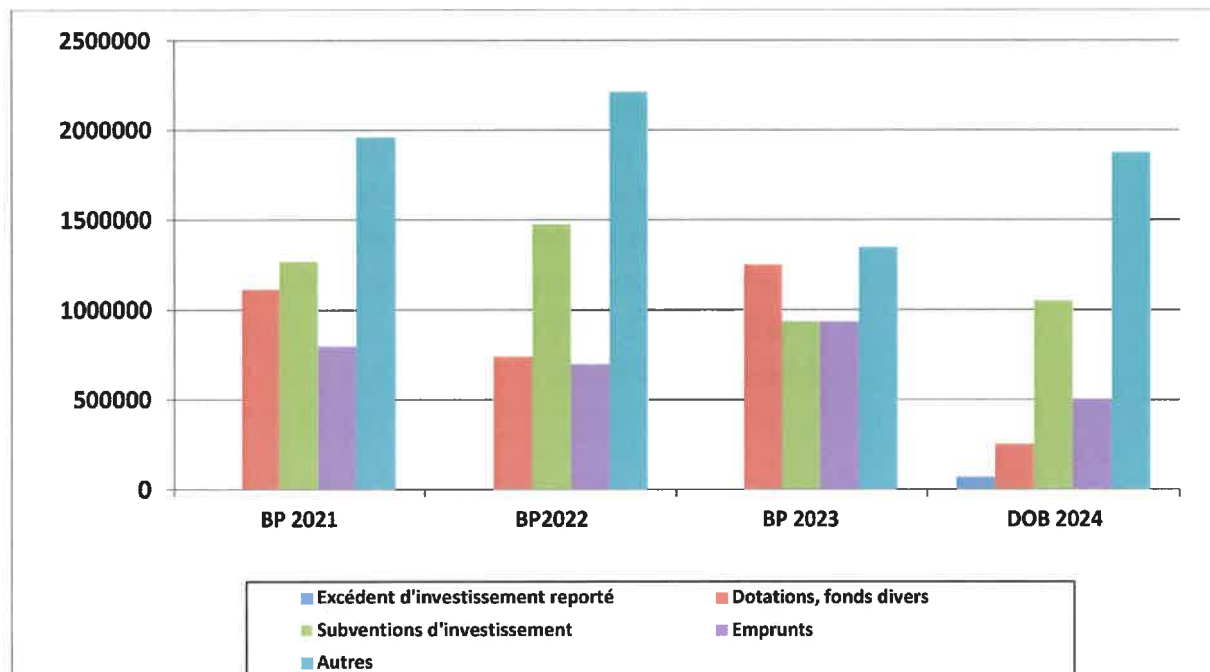
- dotations aux amortissements pour 357 500€,
- dotations aux charges financières pour 76 000.00€,

Chapitre O14 – Il s’agit du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2024 B – SECTION D’INVESTISSEMENT

a) – LES RECETTES

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
Excédent d'investissement reporté				48 667,23
O21 Virement de la section de fonctionnement	1 349 902,00	1 382 081,64	662 165,00	944 297,00
O24 Produits des cessions	266 700,00	157 713,08	-	500 000,00
O40 Opérations d'ordre entre sections	346 906,32	674 698,64	687 844,44	433 500,00
10 Dotations, fonds divers	1 116 002,78	740 162,13	1 252 546,00	255 024,43
13 Subventions d'investissement	1 271 061,90	1 478 739,09	935 622,00	1 051 457,34
16 Emprunts	800 000,00	700 000,00	936 000,00	500 000,00
21+23+ Immobilisations corporelles+en cours+financières				
	5 150 573,00	5 133 394,58	4 474 177,44	3 732 946,00



Chapitre 10 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 95 023.58€

FCTVA : 130 000.85€

Taxe d'aménagement : 30 000€

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 1 051 457.34€ dont :

Etat : 470 581.97€

- 81 125,00 Subvention terrain synthétique
- 39 848,97 Subvention éclairage Stade Franchet DSIL
- 109 412,00 Subvention diagnostic Château
- 152 696,00 Subvention Collégiale
- 87 500,00 Subvention toiture Hôtel Dieu

Département : 261 602.40€

- 81 125,00 Subvention réhabilitation terrain synthétique
- 105 000,00 Subvention toiture Hôtel Dieu
- 75 477,40 Subvention Collégiale

Communauté de communes des trois villes sœurs : 49 104.00€ pour l'éclairage du terrain de football Stade Franchet

Autres : 24 510 .95€

- 17 500€ offre concours financier pour BDL
- 7 010.95€ de la fondation du patrimoine pour la restauration de la Collégiale

DETR : 245 658.02€

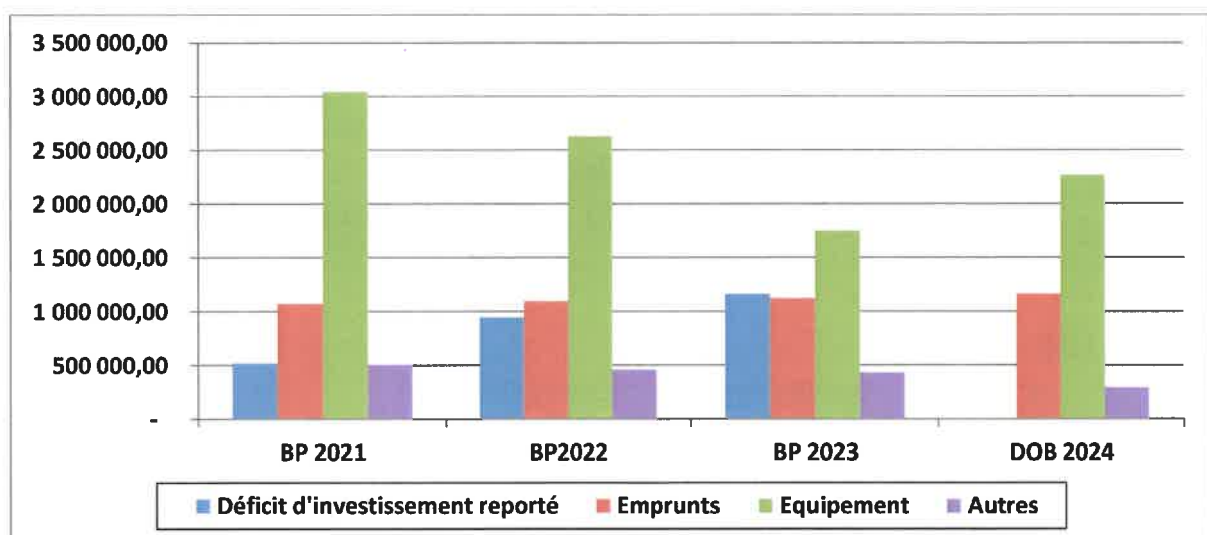
- 4 233.33€ pour les reprises de concessions
- 9 937.19€ pour la voirie BDL
- 6 788,53 pour les mises aux normes coffrets électriques
- 39 848,97 pour l'éclairage Stade Franchet
- 97 350,00 pour le terrain synthétique
- 87 500,00 pour la toiture Hôtel Dieu

Chapitre 040 :

- dotations aux amortissements pour 357 500.00€,
- dotations aux charges financières pour 76 000.00€,

b) – LES DEPENSES

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
001	Déficit d'investissement reporté	521 699,82	947 802,90	1 165 311,56	-
040	Opérations d'ordre entre sections	300 000,79	294 233,20	290 544,44	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 403,00	48 403,00	-	15 000,00
13	Subventions d'investissement	17 100,00	-	-	-
16	Emprunts	1 072 500,00	1 097 500,00	1 125 000,44	1 166 000,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	179 200,40	415 933,00	280 617,00
204	Subventions d'équipement versées	152 407,00	114 406,71	139 407,00	131 400,00
21	Immobilisations corporelles	497 815,67	776 602,00	336 359,00	1 125 710,00
23	Immobilisations en cours	2 488 646,33	1 673 245,80	999 622,00	864 219,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,39	2 000,57	2 000,00	-
		5 150 573,00	5 133 394,58	4 474 177,44	3 732 946,00



Chapitre 040 - Ce chapitre comprend les travaux en régie pour 150 000€.

Chapitre 16 - Il correspond au remboursement de l'annuité de la dette

Chapitre 20 :

- 9 000,00 Etude mise en tombeau
- 164 118,00 Diagnostic sanitaire Château
- 8 706,00 Logiciel stock
- 15 000,50 Site internet
- 70 892,50 Logiciel RH
- 6 300,00 Licences Mailinblack
- 4 500,00 Portail famille
- 2 100,00 Licence VVEAM BACKUP

Chapitre 204 :

- 100 000,00 Participation logements route de Mancheville
- 10 000,00 Participation OPAH

Chapitre 21 :

- 389 400,00 Réhabilitation terrain synthétique
- 4 000,00 Création d'un chenil
- 4 100,00 Couverture terrain de tennis
- 19 000,00 6 reprises de concession
- 40 000,00 SSI Audiard
- 21 500,00 Câblage alarme incendie MJC
- 41 000,00 Mises aux normes des coffrets électriques dans les bâtiments communaux
- 420 000,00 Toiture Hôtel Dieu
- 2 900,00 Volets roulants p/Audiard
- 2 100,00 Panneaux PAMA
- 10 000,00 Panneaux voirie
- 6 000,00 Extincteurs
- 13 000,00 Benne p/Man
- 43 000,00 Camion benne
- 10 000,00 Mobilier urbain
- 5 000,00 Intervention sur la vidéo
- 1 600,00 Grille p/balayeuse
- 25 000,00 Raccordement divers sites fibre optique
- 2 000,00 Tabourets p/Broceliande
- 4 000,00 Mobilier p/école Broceliande
- 4 000,00 Mobilier p/police
- 8 650,00 Matériel pour les services techniques
- 4 660,00 Matériel pour les services administratifs (téléphone, aspirateur, destructeur papier...)
- 8 000,00 Matériel pour les services fêtes (drapeaux, tréteaux, bâches chapiteau...)
- 3 000,00 Matériel pour les écoles (Défibrillateur, lave-linge, aspirateur, auto-laveuse...)
- 8 000,00 Matériel pour le service jardin (tondeuse...)
- 4 000,00 Matériel p/voirie (cones+escabeau)
- 600,00 Matériel p/cimetière
- 3 000,00 Matériel p/cantines (vaisselle)

- 1 000,00 Matériel p/service désherbage
- 2 000,00 Archéologie
- 1 200,00 Sèche-mains
- 2 000,00 Matériel p/Bâtiments classés
- 8 000,00 Matériel pour le sport
- 4 000,00 Matériel p/Salle Audiard

Chapitre 23 :

- 11 000,00 Sécurisation 2 chapelles
- 46 400,00 Travaux Bâtiments non classés
- 37 384,00 Travaux Bâtiments classés
- 1 750,00 Travaux Collégiale
- 5 000,00 Travaux ADAP
- 560 000,00 CREM
- 59 700,00 Travaux voirie BDL
- 6 000,00 Remplacements poteaux d'incendie
- 33 720,00 Réfection chaussée à l'intersection de la rue Branly et Bergonié
- 47 465,00 Ilot central rue Lavoisier+enrobé
- 17 200,00 Sécurisation route de la Croix
- 60 000,00 Divers travaux de voirie

LES BUDGETS ANNEXES**THEÂTRE****FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
002	Excédent antérieur reporté	461,63	15,98	0,29	3 426,19
013	Atténuation de charges	-	9 000,00	-	-
70	Produits des services	20 000,00	47 000,00	49 000,71	43 000,00
74	Dotations, subventions et participations	138 000,00	180 250,00	184 000,00	196 000,00
75	Autres produits de gestion courante	369 226,37	343 167,02	288 009,13	275 907,81
78	Reprise sur provisions	-	1 284,00	-	-
042	Opérations d'ordre entre sections	-	-	-	-
		527 688,00	580 717,00	521 010,13	518 334,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
011	Charges à caractère général	255 950,00	281 250,00	211 500,00	242 550,00
012	Charges de personnel	257 000,00	280 000,00	300 000,00	265 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 137,51	9 716,53	8 909,44	9 483,77
65	Autres charges de gestion courante	300,00	300,47	300,69	300,23
67	Charges exceptionnelles	2 000,49	9 150,00	300,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	1 300,00	300,00	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
		527 688,00	580 717,00	521 010,13	518 334,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
001	Solde d'exécution positif reporté	16 404,49	19 273,47	27 761,69	27 637,23
040	Opérations d'ordre entre sections	11 137,51	9 716,53	8 909,44	9 483,77
		27 542,00	28 990,00	36 671,13	37 121,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	14 000,00	24 479,00	30 121,00
23	Immobilisations en cours	5 542,00	12 990,00	10 192,13	5 000,00
		27 542,00	28 990,00	36 671,13	37 121,00

FONCTIONNEMENT RECETTES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
002	Excédent antérieur reporté	0,67	68,83	169,06	124,74
70	Produits des services	36 700,33	61 700,17	85 733,20	96 800,26
75	Autres produits de gestion courante	459 290,00	480 399,00	479 055,00	482 652,00
78	Reprise sur provisions		100,00		
		495 991,00	542 268,00	564 957,26	579 577,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
011	Charges à caractère général	66 400,00	58 600,00	60 250,00	61 750,00
012	Charges de personnel	378 000,00	402 000,00	421 500,00	415 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 756,51	10 866,35	13 907,17	14 586,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00	500,00	500,00
66	Charges financières	2 369,49	2 019,65	1 723,74	1 443,68
67	Charges exceptionnelles	150,00	-	150,35	150,32
68	Dotations aux provisions	100,00	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	34 715,00	68 282,00	66 926,00	86 147,00
		495 991,00	542 268,00	564 957,26	579 577,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
001	Solde d'exécution positif reporté		5 007,65	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	13 756,51	10 866,35	13 907,17	14 586,00
10	Dotations, fonds divers	9 300,49	4 500,00	53 731,09	7 460,00
13	Subventions d'investissement	48 876,00	90 050,00	12 200,00	18 307,00
021	Virement de la section de fonctionnement	34 715,00	68 282,00	66 926,00	86 147,00
		106 648,00	178 706,00	146 764,26	126 500,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
001	Solde d'exécution négatif reporté	711,49	-	41 891,09	6 459,71
16	Emprunts	28 100,51	28 406,00	29 000,91	30 000,29
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	8 500,00	-	-
21	Immobilisations corporelles	15 500,00	72 800,00	13 000,00	64 000,00
23	Immobilisations en cours	60 336,00	69 000,00	62 872,26	26 040,00
		106 648,00	178 706,00	146 764,26	126 500,00

CAMPING

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 076-217602556-20240306-202464DEL-DE

FONCTIONNEMENT RECETTES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
002	Excédent antérieur reporté	0,60	45,30	23 564,00	35 301,76
70	Produits des services	1 000,00	1 000,00	-	-
73	Impôts et taxes	38 500,40	38 298,31	60 134,14	70 000,24
75	Autres produits de gestion courante	38 898,00	55 599,00	5 900,00	11 000,00
78	Reprise sur provisions	-	708,00	-	-
		78 399,00	95 650,61	89 598,14	116 302,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
O11	Charges à caractère général	36 400,00	30 550,00	50 123,00	46 750,00
O12	Charges de personnel	40 000,00	32 350,00	31 850,00	35 000,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	298,89	52,67	166,50	451,94
65	Autres charges de gestion courante	600,11	1 797,94	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	300,00	300,64	300,04
68	Dotations aux provisions	800,00	600,00	-	-
O23	Virement à la section d'investissement	-	30 000,00	6 858,00	33 500,02
		78 399,00	95 650,61	89 598,14	116 302,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
001	Solde d'exécution positif reporté	4 628,11	1 814,33	1 609,64	-
O40	Opérations d'ordre entre sections	298,89	52,67	166,50	451,94
O21	Virement de la section de fonctionnement	-	30 000,00	6 858,00	33 500,02
10	Dotations, fonds divers	-	-	-	3 514,04
		4 927,00	31 867,00	8 634,14	37 466,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
001	Solde d'exécution positif reporté	-	-	-	3514,04
20	Immobilisations incorporelles	0	30 000,00	-	-
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	1 000,00	6 500,00	33 951,96
23	Immobilisations en cours	2 927,00	867,00	2 134,14	-
		4 927,00	31 867,00	8 634,14	37 466,00

Perspectives

Il nous faut persévérer en faisant réaliser les travaux en régie, c'est-à-dire en les confiant aux professionnels des services techniques de la ville, sans pour autant négliger le travail quotidien.

Le travail entamé avec l'EPFN et la région Normandie va être poursuivi, il va nous permettre d'envisager la ville d'Eu de demain tout en prenant en compte ses spécificités, économiques à forte dominante commerciale, patrimoniales et associatives. Le produit des ventes immobilières sera un apport non négligeable de nos recettes d'investissement.

Les conclusions de l'étude engagée sur l'OPAH Ru, dont nous aurons les résultats dans l'année, nous permettront peut-être de dégager des aides pour les propriétaires dont les biens sont dégradés. Sur le même sujet, le fait que notre territoire soit reconnu territoire engagé sur le logement va nous permettre d'envisager de nouveaux habitants en plus des nombreux projets qui ont commencé ou vont commencer à sortir de terre sur notre commune. Il nous paraît primordial d'accepter des programmes mixtes pour les gens d'ici et ceux de l'EPR.

Le démarrage du chantier EPR et la reconstruction de l'hôpital sont des atouts indéniables pour notre ville. Au sujet de la santé, l'état doit s'engager à nos côtés pour faire venir des professionnels de santé.

Education

Nous poursuivons cette année notre action en faveur de la jeunesse en l'associant toujours plus au fonctionnement et à la compréhension de la Commune, ouvrir le CMJ aux institutions locales, départementales, régionales et nationales, montrer à la jeunesse l'importance du développement durable et de la meilleure approche possible de la biodiversité.

Nous élaborons avec les services de l'Etat à une coopération des associations qui travaillent à l'éducation populaire pour une meilleure prise en charge de notre jeunesse et qui proposent des activités citoyennes et éducatives, dans le respect de leur diversité.

Nous donnons un cadre de vie et de travail le plus agréable possible à nos scolaires, avec une approche de plus en plus qualitative de la restauration et du respect de l'environnement.

Patrimoine

La place importante que nous apportons à notre patrimoine nous a permis de mettre en évidence un état de dégradation de celui-ci plus important que prévu. Cela se répercute sur le nombre des interventions des services techniques et sur la part de budget à lui consacrer. Nous renforcerons notre coopération avec les services de la DRAC et nos liens avec les associations locales. Nous rechercherons avec opiniâtreté les financements les plus élevés possibles.

Culture Communication

Malgré les contraintes budgétaires nous continuerons à mener, conformément à nos objectifs, une politique culturelle volontariste, avec la certitude que dans notre monde en pleine tourmente, l'art sous toutes ses formes et la réflexion qu'il suscite sont un des moyens de repenser le monde et de le transformer en transformant les esprits et en apprenant à mieux vivre ensemble. Le dispositif de l'Orchestre à l'école est prolongé.

Sans augmenter la ligne budgétaire dédiée à la culture et à l'animation :

- nous maintenons les manifestations existantes (Mardi gras, Chasse aux œufs, fête de la musique, rendez-vous au jardin, rendez-vous du jeudi, salon du bien-être, thé dansant ;
- nous continuons à confier à la commission culturelle le soin d'élaborer une programmation de qualité, ouverte à un large public – spectacles vivant, expositions ;
- nous renouvelons notre volonté inflexible de financer le théâtre du Château, pour proposer à tous des spectacles variés et accessibles ;
- nous essayons de développer le Salon du livre en faisant appel à des subventions ;

- nous continuons à aider les associations par le biais des subventions qui leur sont allouées, et par le biais de l'OMC (Office Municipal de la Culture) nouvellement créé. La fête de la culture sera renouvelée à la rentrée, de façon à faire mieux connaître ces associations.

Pour mieux communiquer, nous travaillons à un nouveau site internet pour la ville.

Sport

Création d'un dojo en partenariat avec France Judo dans le cadre du projet « 1000 Dojos ».

Modernisation des éclairages et de l'installation électrique du stade Franchet, terrain de football et ensuite terrain de rugby en vue de diminution de la facture énergétique.

Projet réhabilitation terrain synthétique en aire jeux intergénérationnelle pour faciliter l'offre sportive gratuite en accès libre.

Entretien des bâtiments sportifs : entretien et réparation des toitures court de tennis.

Les subventions sont bien évidemment maintenues pour les associations sportives, afin entre autres objectifs de maintenir le lien social dynamisé et coordonné en partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS).

L'action sociale par le CCAS

L'année 2024 amorce de nombreuses évolutions au sein du CCAS tant sur le volet social que sur le volet du maintien à domicile.

Les prévisions porteront sur le fonctionnement interne et externe des services, ce qui impactera financièrement l'établissement dès aujourd'hui et sur les prochaines années. Les recherches de financement pour mener à bien les changements sont d'ores et déjà enclenchées et pour certaines déjà acquises.

Bien évidemment, les administrés resteront au cœur du travail entrepris et les agents profiteront également des bénéfices qui seront engendrés par ces évolutions.

Le travail de proximité sera toujours au centre des préoccupations du CCAS avec un travail de partenariat qui devra s'accroître afin que chacun puisse trouver voire retrouver sa place dans l'accompagnement des administrés pour le bien-être de ces derniers et dans la continuité d'offre d'un service public de qualité.

L'établissement espère également évoluer positivement sur le service de maintien à domicile en attirant de nouvelles, nouveaux auxiliaires de vie grâce aux nombreux efforts déployés concernant les conditions de travail des agents tant en apports de matériel qu'en termes de rémunération sans oublier l'accompagnement du personnel dans leurs différentes missions.

Le passage de service d'aide et d'accompagnement à domicile en service autonomie augurera également de belles perspectives d'évolution et concrétisera le partenariat déjà existant et bien installé avec le SSIAD du CH Eu.

Bien évidemment, nous comptons également sur la CCVS pour travailler les sujets de fond dépassant les murs de notre ville et qui impactent un territoire plus large comme, par exemple, la problématique de l'hébergement d'urgence.